

**Présentation du rapport d'activité des services de l'État
en Seine-Maritime, bilan 2022, et perspectives 2023
22 juin 2023**

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,
Madame la sous-préfète, Messieurs les sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'État et du département,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de prendre la parole devant vous pour vous présenter le rapport d'activité des services de l'État de l'année 2022 en tant que préfet de la Seine-Maritime. Ce rendez-vous, même s'il est prévu par les textes, est surtout un moment privilégié de contact et d'échanges, un de plus. M. le président tant sont nourries les relations entre nos institutions mais pas le moindre car je sais que vous y êtes attaché. 2023 étant bien avancé, je serai conduit à évoquer plusieurs sujets qui débordent 2022 mais cela n'enlève rien à la reconnaissance que je dois mon prédécesseur, Pierre-André Durand, qui a œuvré pour une très grande part à vos côtés aux résultats que je vais vous présenter.

Cette présentation ne prétend pas à l'exhaustivité, et j'ai choisi de développer quelques volets de l'action de l'État en Seine-Maritime qui en donneront je l'espère une vision suffisamment suggestive et utile à vos yeux.

1. Vous ne serez pas étonnés que j'aborde en tout premier lieu le vaste champ des questions de sécurité dans toutes leurs dimensions.

Ce premier volet, politique régaliennne par excellence, qui concentre une part importante des efforts des services de l'État, qu'il s'agisse de sécurité des biens et des personnes, de sécurité civile, de sécurité industrielle, ou de sécurité routière.

Dans le domaine de la **lutte contre la délinquance**, deux ans après la pandémie de Covid-19, qui avait occasionné une forte chute des faits délictueux, les indicateurs connaissent en 2022 une hausse : avec une augmentation de 6,1 % des AAB (ce qui reste toutefois inférieur aux chiffres de 2019) et de 2,7 % pour les AVIP.

Pour la première partie de l'année 2023, l'on observe une évolution plus favorable par exemple pour les atteintes aux biens : les vols avec violence sont en baisse de près de 30 % (385 faits contre 546 sur la même période l'an dernier), et les vols de véhicules de 19 % (703 faits contre 867 en 2022). La tendance est également à la baisse pour les cambriolages de logements (-7,78%), tandis que les violences aux personnes dans les transports en commun se maintiennent à une centaine de cas sur les premiers mois de 2023.

Pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les évolutions observées en 2022 se poursuivent en 2023 : sous l'effet de la libération de la parole et des efforts engagés dans la prise en charge des victimes, ces six derniers mois, les enregistrements de VIF ont ainsi augmenté de 19,43 % et de près de 24 % pour les violences sexuelles par rapport à 2022.

L'engagement des services de l'État demeure absolu pour faire face à ces situations. L'activité à l'initiative des services de police et unités de gendarmerie – c'est-à-dire les procédures engagées en l'absence de toute plainte – a été en forte hausse en 2022 avec 8 273 IRAS, soit une hausse de 28 % par rapport à 2021.

Les trafics, notamment de stupéfiants, nous mobilisent à la hauteur des enjeux : 3 926 amendes forfaitaires délictuelles anti-drogues (+71,59 % par rapport à 2021) ; 356 trafiquants de stupéfiants mis en cause, en augmentation de 17,11 % ; 10,4 tonnes de cocaïne saisies sur le port du Havre. Enfin 13,5 millions d'euros d'avoirs criminels ont été saisis, toutes infractions confondues. La lutte contre les rodéos urbains se poursuit en parallèle en 2023, avec déjà 35 véhicules saisis (contre 4 à la même période en 2022, soit une augmentation +775 %).

Au-delà des données chiffrées, nous le savons, le sentiment d'insécurité est aussi important à considérer, non pour céder à la pression du « ressenti » mais pour renforcer le contact de proximité avec nos concitoyens à travers la **présence de forces de l'ordre sur la voie publique**. Celle-ci a été renforcée notamment dans les secteurs urbains avec la mise en place depuis février dernier d'un nouveau cycle

horaire et de patrouilles qui a permis une augmentation de 30 à 40 % des patrouilles sur les métropoles du Havre et de Rouen. La présence dans les transports en commun a augmenté de plus de 30 % et de 91 % pour les patrouilles pédestres et VTT. Cette dynamique concerne également les gendarmes, avec le projet de création dans notre département de trois brigades supplémentaires qui devrait être prochainement confirmé. Les forces de sécurité intérieure travaillent également à approfondir leur lien avec les élus locaux, afin d'assurer une étroite coordination sur les sujets de sécurité au niveau local.

J'ai pu constater dans mes échanges avec les maires que cette relation était solide et qu'elle était attendue, et je veillerai évidemment, avec le directeur départemental de la sécurité publique et le Commandant du groupement de gendarmerie, à ce qu'elle soit encore renforcée.

D'autres initiatives marquantes ont également été menées pour renforcer la sécurité de nos concitoyens : je pense par exemple à l'opération « d'abandon d'armes », du 25 novembre au 2 décembre 2022, à l'initiative du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, pour permettre aux détenteurs d'armes de s'en dessaisir ou de les conserver légalement. Dans le département, ainsi, 90 000 munitions et 2 541 armes à feu ont été collectées, la plupart de ces armes acquises par héritage et donc sans existence légale.

S'agissant de la lutte contre la fraude, et grâce à un partenariat de grande qualité avec l'ensemble des administrations et sous l'autorité conjointe des procureurs de la République, de nombreuses opérations de lutte contre le travail dissimulé ont été menées par le CODAF. Ainsi, en 2022, 106 opérations de contrôle ont eu lieu en Seine-Maritime. Elles ont associé 13 partenaires au total et ont donné lieu au contrôle de 579 établissements et 1143 situations de travail. Ces opérations ont donné lieu à 105 procédures pénales, 52 notifications d'observations et 44 procédures de fermetures administratives. Ces chiffres illustrent une plus forte mobilisation des partenaires CODAF, avec à la clé une augmentation de 22 % du nombre des opérations, de 32 % du nombre des établissements contrôlés et de 41 % du nombre des situations de travail, par rapport à 2021. En 2023 comme en

2022, le concours des polices municipales et les constats auxquels elles ont pu procéder a également été précieux.

La sécurité industrielle, dans notre département, qui concentre les risques les plus importants de France en la matière, avec 65 sites classés Seveso, dont 41 classées seuil haut, demeure également une priorité. 630 inspections d'Installations classées protection de l'environnement (ICPE) ont été menées par la DREAL sur l'année 2022, dans 225 sites d'installations classées implantées à moins de 100 mètres de l'un de ces sites Seveso. L'objectif était d'identifier d'éventuelles installations sensibles, implantées à proximité des limites de ces sites et présentant des risques d'effets dominos ou en situation irrégulière. Dans une logique de transparence, depuis le 1er janvier 2022, la publication de ces rapports est effective pour les inspections réalisées. 213 inspections ont en parallèle été réalisées dans les sites Seveso en 2022 en Seine-Maritime. Le département de la Seine-Maritime compte par ailleurs 10 plans de prévention des risques technologiques, qui ont vocation à réduire les risques à la source et à déployer des mesures d'accompagnement. Leur mise en œuvre comporte des engagements financiers significatifs contractualisés, pouvant aller jusqu'à 100 %, par l'ensemble des partenaires avec notamment une mise œuvre soutenue pour renforcer les habitations. Ainsi, en 2022 : 60 diagnostics ont été réalisés ; 65 dossiers de financement ont été validés (850 000€ de travaux) ; 65 chantiers ont été terminés.

La sécurité civile, pour sa part, fait également l'objet de toute notre attention. L'année 2022 a été marquée par de nombreux évènements de sécurité civile ayant nécessité l'activation du Centre Opérationnel Départemental (COD) au sein de la préfecture pendant l'équivalent de 35 jours.

Le département de la Seine-Maritime a ainsi fait partie des premiers départements expérimentateurs du dispositif d'alerte à la population via les téléphones portables FR-Alert. Ce dispositif a été testé 2 fois au cours de l'année 2022, en juin puis en octobre, sur les exercices de sécurité civile portant sur la prise en charge de nombreuses victimes, autour du Zénith de Rouen et lors de l'exercice autour de la centrale nucléaire de Paluel.

Par ces exercices, la logique de culture du risque et de sensibilisation de la population a été renforcée, et continuera à l'être en 2023, notamment via l'accompagnement des communes pour l'élaboration des PCS dans les communes où cela est obligatoire et dont 40 % ne sont pas dotées, et plus largement sur tout le territoire du département.

Je tiens ici à souligner l'important travail de fond réalisé par les services du SDIS avec l'accompagnement des communes sur ces PCS, mais aussi la DFCI, la formation des élus, la création d'une réserve départementale, et le pacte capacitaire avec engagement conjoint contre les feux de forêt. En effet, la prévention des feux d'espaces naturels en Seine-Maritime a constitué un point d'attention important pour mes services en 2023. Des moyens importants nous ont été alloués, avec 1,2 million de crédits de l'État avec un co-financement avec les collectivités territoriales, sur les 150 millions d'euros au niveau national, tous moyens confondus (y compris aériens). Notre département recevra ainsi 8 camions feux de forêt et 2 véhicules légers tout-terrain et nous avons déjà signé notre partenariat dans ce domaine, pour un décaissement dès 2023.

Cet engagement pour assurer la sécurité civile de nos concitoyens a également été éprouvé tout récemment, sur la sécurisation des visiteurs de l'Armada. Ainsi, notre mobilisation au travers d'un dispositif ORSEC spécifique, et du pilotage jour après jour du poste de commandement interservices a permis à l'évènement de se dérouler en toute sécurité. En complémentarité, un dispositif sécuritaire inédit et robuste a été déployé : 500 policiers et gendarmes, mais aussi 250 agents du SDIS et 12 démineurs de sécurité civile (dont 8 plongeurs), sur toute la durée de l'évènement, et enfin 900 gendarmes déployés sur les 120km de bords de Seine entre Rouen et le Havre, pour la « Grande Parade » du 18 juin.

Je tiens donc devant vous à saluer l'implication de l'ensemble des forces de sécurité intérieure, qui ont permis tout au long de l'année 2022 et la première partie de l'année 2023, jusqu'à très récemment, d'assurer la sécurité collective de nos concitoyens.

En matière de sécurité routière, nous ne devons surtout pas relâcher nos efforts. L'éducation routière reste à un niveau élevé. En 2022, l'activité permis de conduire

a connu une augmentation de 4,5 % par rapport à 2021 avec 43 334 examens du permis de conduire passés. Le délai d'attente entre deux épreuves s'est amélioré (57 jours en 2022 / 62 jours en 2021), du fait d'une optimisation de la procédure de passage de l'examen du permis de conduire (avec un nouveau système d'attribution des places d'examen du permis de conduire).

L'année 2022 a néanmoins été marquée par une très forte hausse de la mortalité (+ 78 % par rapport à 2021) avec 73 tués sur les routes seinomarines, un millier de blessés et plus de 800 accidents. Pour 2023, les indicateurs de l'insécurité routière sont tendanciellement en baisse par rapport à 2022, avec à ce stade 294 accidents, 17 tués et 367 blessés.

La vitesse, l'alcool et les stupéfiants sont toujours les causes principales dans les accidents de la route, et ce malgré un renforcement des contrôles des forces de l'ordre et une multiplication des actions de sécurité routière au profit notamment des usagers les plus vulnérables. Les services de l'État poursuivent leurs efforts en ce sens, avec en 2022 241 520 contrôles alcool-stupéfiants (zones gendarmerie et police); 301 000 km parcourus par les voitures radars et 42 547 flashes; 314 opérations de contrôle des transports, et 2154 véhicules contrôlés, dont 24,5 % en infraction.

2. Développer le territoire et favoriser l'accès aux services constitue le deuxième volet des efforts prioritaires des services de l'État, en 2022 comme en 2023.

Pour soutenir le développement local du département, les demandes de subvention ont été adaptées en 2022. Ainsi un guide pratique d'aide à la présentation des demandes DETR/DSIL a été diffusé en décembre 2022. Au travers de ce nouvel outil, 1,2 milliard d'euros a ainsi été versé aux collectivités territoriales en 2022, dont 122 millions de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et 490 millions au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Au titre de la DETR, ce sont près de 15 millions d'euros, et 10 millions d'euros au titre de la DSIL qui sont destinés au bloc communal de la Seine-Maritime.

En parallèle, la mobilisation du Fonds vert, lancé par la Première ministre fin août 2022 pour le financement d'actions concourant à la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité, s'ajoute à ces enveloppes, à hauteur de 2 milliards d'euros à

l'échelle nationale, dont 94 millions d'euros pour la Normandie et 36 millions d'euros pour la Seine-Maritime. Les dossiers peuvent être déposés au fur et à mesure et font l'objet d'un examen lors de comités (départementaux et régionaux), et au 13 juin, ce sont plus de 19 millions d'euros qui ont été validés, pour lesquels la notification de décisions est en cours. Ainsi, en cumulé DETR, DSIL et Fonds vert, le département n'a ainsi jamais bénéficié d'autant de subventions à destination des collectivités que pour l'exercice 2023 (soit plus de 60 millions d'euros). Je relève d'ailleurs que nous avons reçu près de 1 200 demandes rien que pour DETR et DSIL en 2023, tout en notant que plus des 3/4 des dossiers n'étaient pas complets...

2022 ayant été marqué par la crise énergétique, l'État a activé les leviers à sa main pour soutenir les entreprises et les collectivités territoriales faisant face à des difficultés. Ainsi, outre la mise en place du bouclier tarifaire pour les TPE et les collectivités locales assimilées, et de l'amortisseur électrique pour les TPE, PME et CL non éligibles au bouclier tarifaire, dont l'État assure pour une part la prise en charge directement auprès des fournisseurs, la DGFIP a géré directement le guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz, pour les ETI et les grandes entreprises. A ce stade, 301 demandes ont été déposées en Seine-Maritime. Le montant global d'aides demandé s'élève pour notre département à 17,4 millions d'euros, dont 6,4 millions ont déjà été versés pour la Seine-Maritime. En plus de ces dispositifs, les collectivités locales peuvent bénéficier pour leur part du nouveau filet de sécurité en 2023, dotation publique spécifique sous la forme d'un acompte.

En matière d'accès aux services, des avancées importantes sont à noter, notamment dans le cadre de la politique de soutien à la ruralité. Dans le département, 36 structures France services sont labellisées, et un travail est en cours pour identifier les deux structures qui permettraient de finaliser le maillage en Seine-Maritime pour atteindre nos objectifs ; 57 conseillers numériques couvrent désormais le territoire et 800 000€ ont été engagés pour les Actions cœur de ville de Dieppe et Fécamp, afin de redynamiser leurs centres-villes. En 2023 est prévu l'acte II pour ces mêmes communes, et la convention sera signée pour Dieppe dès le 30 juin prochain, avant celle de Fécamp.

En parallèle, le programme « Petites villes de demain » bénéficie également à 29 communes seinomarines de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, et qui présentent des signes de fragilité. Le soutien au projet de revitalisation de chaque commune en matière d'ingénierie, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement des services et des activités, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales, d'implication des habitants dans les projets est primordial. Le dispositif est rentré dans une phase très active en 2022 avec la poursuite des recrutements des chefs de projet et le commencement ou la poursuite des travaux devant aboutir à l'élaboration des projets de territoire. Ainsi, en février 2023, a été signée au Trait la première convention-cadre d'ORT élaborée dans le cadre du déploiement du programme PVD. Dans cette perspective, 2023 sera à la fois l'année du bilan de l'Agenda rural engagé depuis 2019 et l'occasion d'élaborer une nouvelle feuille de route ruralité pour la période 2024-2028, dans la lignée de l'annonce du plan France Ruralités par la Première ministre le 15 juin dernier (montant de la dotation biodiversité augmenté à 100 millions d'euros, lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, « Villages d'Avenir », déploiement de 100 medicobus supplémentaires sur le territoire national).

Par ailleurs, dans la perspective d'accès de tous les habitants de la Seine-Maritime aux services publics essentiels, la **couverture en matière de santé** a fait l'objet d'un suivi tout particulier. L'exercice coordonné s'est développé l'an dernier dans notre département, dans le cadre du déploiement de la charte régionale d'accès aux soins ambulatoire, signée en décembre 2021 pour structurer l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires notamment les plus fragilisés. En Seine-Maritime, comme à l'échelle régionale, la situation est tendue : 85 médecins généralistes ont cessé leurs fonctions, et 54 nouveaux médecins se sont installés. Parmi les dispositifs qui sont mobilisés pour réduire ces tensions, 5 nouveaux projets de Maison de santé pluriprofessionnelle / Pôle de santé libéral et ambulatoire ont vu le jour, portant à 50 leur nombre de MSP/PSLA en Seine-Maritime. En parallèle, 7 nouveaux projets de Communauté pluriprofessionnelle Territoriale de Santé ont émergé, regroupant des professionnels de santé d'un même territoire, accompagnés dans l'amélioration des prises en charge des

patients, qui permettent désormais de couvrir plus de 82 % de la population de la Seine-Maritime.

Parallèlement, un des services auquel les habitants du département doivent avoir accès est bien entendu celui des titres d'identité. Les services de l'État ont réalisé un effort particulier afin d'assurer à nos concitoyens des délais acceptables alors que nous connaissions une situation très dégradée. Ainsi, au 13 juin 2023, le délai moyen départemental est de 48,1 jours conforme à la moyenne nationale, dans une tendance quasi-continue de baisse depuis le mars 2023 (où il s'établissait à 84.5 jours). 42.2 % des communes ont un délai égal ou inférieur à 30 jours, c'est le meilleur taux depuis le début de l'année 2023. Par ailleurs, le plan d'urgence 2023 va permettre de déployer 15 dispositifs de recueil supplémentaires en Seine-Maritime, dont certains seront en fonction dès le mois de juin, ce qui porte à 57 le nombre de communes seinomarines dotées d'un DR contre 37 en 2021. De plus, le déploiement d'opérations « coup de poing » avant la période estivale permettra la mise en place temporaire d'au moins 2 à 3 « titrodromes » par région regroupant chacun 5 ou 10 DR à partir de la mi-juin 2023 pour une période de 4 mois : deux sites seront ouverts en Seine-Maritime : l'un à Rouen du 26 juin au 26 octobre 2023 et l'autre au Havre du 19 juin au 19 octobre.

3. Accélérer les transitions énergétiques et écologiques par des projets structurants, constitue le troisième volet prioritaire de l'action de l'État dans le département.

Les **transitions**, qu'elles soient **énergétiques** ou **écologiques**, concentrent évidemment nos efforts, dans la mesure où elles sont les gages de l'attractivité de ce département et du maintien de son socle économique et industriel.

Nous avons tout d'abord le souci d'accompagner les efforts en proximité au service de nos concitoyens. Je veux ici évoquer l'aide à la rénovation énergétique des logements La Seine-Maritime dispose d'un parc d'un peu plus de 640 000 logements, soit le tiers du parc régional normand, avec des caractéristiques

spécifiques, notamment un parc de la reconstruction, souvent patrimonial (le Havre), des colombages du Moyen Âge (Rouen) et des constructions en brique (tout le département, notamment les vallées industrielles).

Conformément aux orientations du plan départemental de l'habitat (PDH) 2022-2028, la rénovation énergétique du parc privé a concerné 1346 logements en 2022 d'une aide de l'Anah, pour un montant total de près de 13 millions d'euros. Quant au parc social, au taux particulièrement élevé en Seine-Maritime (1 184 pour 10 000 habitant, soit le 5^e département le mieux doté), son DPE est bien meilleur que le parc privé, et le parc F et G est à cette heure quasiment totalement résorbé.

En parallèle de ces efforts ciblés pour favoriser la dynamique générale de transition du département, de **grands projets structurants** vont également transformer en profondeur l'économie seinomarine à moyen-terme, lui permettant de prendre toute sa place dans ce processus. Plusieurs projets d'investissements industriels et portuaires dressent ainsi des perspectives très favorables pour le département, et qui participeront à son rayonnement : le projet de gigafactory de recyclage de plastiques EASTMAN ou encore la fabrication de bioplastique par l'industriel FUTERRO et les projets d'hydrogène vert d'Air Liquide, tous basés à Port-Jérôme-sur-Seine. Je pense également au terminal méthanier FSRU et aux investissements de près d'un milliard d'euros de la compagnie MSC-TIL sur le port du Havre, ainsi qu'au projet Salamandre, issu du partenariat entre ENGIE et CMA-CGM pour la production de biométhane à l'horizon 2026.

Avec les élus des intercommunalités concernées, nous avons ainsi lancé sur ces grands chantiers industriels une collaboration en « mode projet » entre les porteurs, les services des collectivités et ceux de l'État, durant la phase de constitution des dossiers et jusqu'à leur réalisation. Cette approche proactive aidera ainsi à anticiper et prévenir les difficultés éventuelles et à optimiser la qualité du dossier avant son dépôt officiel. Réalisée en temps masqué, elle contribuera à diminuer sensiblement les délais d'instruction après dépôt, notamment en évitant les allers-retours liés à des demandes d'informations ou de compléments supplémentaires. En outre, cette collaboration « intégrée » entre services facilitera l'évaluation des différentes possibilités de financement public auxquelles pourrait prétendre le projet et son orientation vers les partenaires

financiers susceptibles de l'accompagner, ce qui me semble être un atout pour l'attractivité de notre territoire auprès des entreprises désireuses de s'y implanter.

Dans sa transition, la Seine-Maritime peut aussi s'appuyer sur un tissu d'entreprises dense, qui continue à connaître une dynamique économique positive, avec plus de 13 500 créations d'entreprises en 2022 (-4,5 % par rapport à 2021), qui compensent un peu moins de 10 000 entreprises ayant cessé leurs activités (soit une augmentation de 22,3 % par rapport à 2021).

Les projets d'éolien en mer, en parallèle, entrent dans une phase de finalisation. Celui de Dieppe-Le Tréport, constitué de 62 éoliennes, fait l'objet depuis fin 2022 d'un comité de médiation auquel participe désormais RTE, à la demande de mon prédécesseur et à celle des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins. Le parc d'éolien en mer de Fécamp, quant à lui, constitué de 71 éoliennes, doit être mis en service à la fin de l'année 2023 et produira l'équivalent de la consommation domestique en électricité de plus de 770 000 personnes. L'éolien terrestre poursuit quant à lui son déploiement, avec 46 parcs raccordés à ce jour représentant 520MW de puissance, et 12 projets en cours (dont 10 actuellement en construction). Les services de l'État continuent de porter une attention particulière à l'acceptabilité de ces projets, sans pour autant renoncer aux objectifs de production fixés.

Mais parmi ces projets de grande ampleur et de grande influence pour le département, le lancement du projet de construction de deux réacteurs nucléaires de nouvelle génération (EPR2) à Penly tient évidemment une place toute particulière. Ce projet aura des retombées économiques importantes pour tout le département, au-delà des cinq intercommunalités qu'il concerne au premier chef. Il est primordial, dans cette perspective, de développer une réflexion plus large pour inscrire ce projet dans les grands enjeux de notre département. C'est ce que nous avons commencé à faire par la mise en place du « Grand chantier EPR2 de Penly », et la réunion d'un comité stratégique le 15 juin dernier avec l'ensemble des acteurs concernés, pour évaluer les besoins du territoire (en matière d'emplois, donc de logements à construire, d'infrastructures à bâtir, et d'offre de soins à améliorer) et anticiper les mutations que ce chantier aura sur l'aménagement de notre département et son attractivité. Ce chantier est structurant dans la mesure

où il suppose une réflexion transversale sur l'articulation des politiques publiques en Seine-Maritime. A cet effet, les champs de l'éducation et de la formation doivent ainsi être pris en compte afin de permettre aux jeunes seinomarins d'acquérir les compétences de pointe qui seront nécessaires au déploiement de ce grand projet industriel.

Dans le domaine des transports, c'est notamment le ferroviaire qui concentre les efforts des services de l'État, dans la lignée de la priorité absolue du gouvernement à l'échelle nationale. Les infrastructures ferroviaires seront ainsi largement mises en valeur dans le contrat de plan État-région actuellement en cours de négociation, et qui ménagera une part importante aux infrastructures ferroviaires seinomarines. Dans le cadre du grand projet ferroviaire de ligne nouvelle Paris-Normandie, les études préalables à l'enquête d'utilité publique vont se poursuivre sur le tronçon Rouen-Barentin, y compris la nouvelle gare de Rouen Saint-Sever en rive gauche de la Seine. La concertation avec le public et l'ensemble des acteurs va également reprendre. Je vous confirme que je viens de recevoir le mandat de négociation qui va permettre de conclure rapidement la préparation du volet mobilité du CPER.

Les opérations routières occupent évidemment une part importante des projets d'aménagement d'infrastructures à venir, qu'il s'agisse du Grand contournement Est, dont la procédure se poursuit avec une phase qui est actuellement sous pilotage national, et pour notre département, de l'aménagement des accès définitifs au pont Flaubert rive gauche ou encore des études pour la modernisation de la mise à 2 fois 3 voies de l'A150 entre Rouen et Barentin.

Le lancement du programme France 2030, pour lequel les entreprises seinomarines se mobilisent et peuvent accroître leur engagement, doit permettre à la Seine-Maritime de développer l'industrie du futur, dans un territoire marqué par une très forte identité industrielle, qui le place aux avants-postes d'une transition vers l'économie décarbonée de demain. Je ne vous cache pas que je suis soucieux de voir s'accélérer une dynamique – qui reste insuffisamment marquée à ce stade – dans les projets de notre département qui pourraient émerger à ce dispositif.

Cette transition de notre appareil productif en Seine-Maritime doit néanmoins aller de part avec la **gestion durable de nos ressources, et notamment de la ressource en eau**. Si la situation de la Seine-Maritime est moins difficile que celle d'autres territoires, elle demeure fragile. Notre département est confronté aux problématiques de qualité de l'eau, avec une vulnérabilité marquée de la principale ressource en eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable des populations vis-à-vis des risques de contamination par des pollutions de différentes natures, mais aussi de gestion quantitative de la ressource à moyen terme, en raison des effets du changement climatique.

C'est la raison pour laquelle, de concert avec vous, M. le président, nous avons mis en place le 25 mai dernier un comité départemental de l'eau. Réunissant plus de 140 acteurs concernés en Seine-Maritime, ce comité associe l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau pour définir les actions à mener à court terme et les orientations sur le long terme pour garantir la sécurisation de l'alimentation en eau potable, assurer une gestion quantitative équilibrée des ressources en eau, en veillant à préserver la qualité des eaux.

La première réunion a permis de partager l'état des lieux et a donné lieu à des échanges riches et constructifs, qui doivent permettre de territorialiser le plan national de l'eau engagé par le Président de la République. Un observatoire départemental de l'eau a été mis en place, permettant, grâce aux données traitées par les services de l'État, de diffuser en temps réel une information partagée, à destination du grand public, sur la situation quantitative des 10 secteurs du département. Cet observatoire sera progressivement enrichi par d'autres données, portant notamment sur la qualité des ressources en eau.

L'installation du Comité départemental de l'eau marque ainsi le début d'une dynamique collective pour préparer l'avenir de la gestion de l'eau de la Seine-Maritime. Sa prochaine réunion interviendra début 2024, et permettra de dresser un premier point d'étape des actions concrètes engagées.

La question de la préservation de la ressource en eau est également fondamentale pour le monde agricole. En effet, si les conditions en 2023 restent favorables pour les cultures en place, les précipitations sont encore trop faibles pour la recharge des nappes phréatiques, ce qui n'est pas sans susciter d'inquiétudes de la part des

agriculteurs. Dans ces circonstances, les services de l'État sont pleinement mobilisés pour accompagner les acteurs des différentes filières, en travaillant par exemple à la lisibilité de la réforme de la PAC qui se déploie en 2023.

Pour ce qui concerne l'élevage en Seine-Maritime – dont le ministre a rappelé récemment les contributions positives sur les enjeux environnementaux –, la DDTM, en coordination avec tous les acteurs, est pro-active pour travailler à établir un diagnostic partagé de la situation seinomarine ainsi définir un plan d'action départemental qui permette de stabiliser la filière.

4. Enfin, et ce sera le dernier point de mon intervention, les services de l'État ont pris toute leur part pour affermir la cohésion et développer les solidarités

En matière de logement, tout d'abord, les services de l'État ont pensé à leur réforme interne pour mieux accompagner l'hébergement des personnes sans domicile. La mise en œuvre du dispositif « un chez soi d'abord » sur la métropole de Rouen a permis à 29 personnes sans abri, parmi les plus fragiles, souffrant de troubles psychiques et cumulant de grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire et d'être ainsi accompagnées vers la réinsertion. L'objectif à terme est d'atteindre 100 bénéficiaires. Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale Hors les murs a également fait l'objet d'une expérimentation en 2022, avec 30 places ouvertes en 2022 et une dizaine attendues en 2023 : le bénéficiaire accède à un logement pour lequel il signe directement le bail et bénéficie sur place d'un accompagnement social du même type que s'il se trouvait en centre d'hébergement. Enfin, 32 places supplémentaires ont été créées de pensions de famille, structures de petite taille (20 à 30 logements) qui accueillent et accompagnent, sans limitation de durée, des personnes en situation de grande exclusion et d'isolement, et qui sont titulaires de leur bail.

Ainsi, face à un service public de l'hébergement chroniquement saturé en Seine-Maritime, en dépit d'une augmentation du nombre de places au fil des ans, la DDETS a préparé avec les opérateurs de l'hébergement et mis en œuvre en 2022 une réforme structurelle. Les modalités d'accès et de sortie du dispositif ont également été revues dans le but de redonner de la fluidité au système et de

permettre aux ménages positionnés sur des places d'insertion d'accéder plus rapidement à un logement.

Parallèlement aux efforts de réhabilitation et de résorption de la vacance, la construction de logements neufs est par ailleurs primordiale, notamment en logement social. Dans notre département, la compétence des aides à la pierre est déléguée à cinq collectivités et EPCI : la Métropole Rouen Normandie, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo, et le conseil départemental de la Seine-Maritime. Elles ont en charge la programmation des aides au parc public et au parc privé. L'année 2022 a connu une hausse de 35,6 % du volume d'agréments de logements locatifs sociaux par rapport à 2021, portée notamment par les territoires de la Métropole Rouen Normandie (agréments en communes SRU, agréments pour un EHPAD...), Dieppe-Maritime, et le conseil départemental. En 2021 et 2022, l'État a financé, avec des aides de l'UE dans le cadre du Plan de relance, la réhabilitation de 820 logements sociaux, pour un montant d'aides de 8 millions d'euros. Cette dynamique se poursuit avec une enveloppe du Fond national des aides à la pierre (FNAP) d'un peu plus de 4,5 millions d'euros pour la rénovation énergétique du parc.

L'autre pilier de ce chantier porte sur la rénovation urbaine. Celle-ci doit engager 215 millions d'euros de concours financiers de l'ANRU sur le département d'ici 2026, pour le compte de 11 opérations d'ampleur (dont 9 sur la métropole Rouen-Normandie, 1 au Havre et 1 à Dieppe). Nous sommes entrés dans une véritable phase opérationnelle de ce projet, les chantiers se poursuivent et les premiers bâtiments reconstruits sortent de terre, au bénéfice direct des habitants. La Seine-Maritime compte ainsi parmi les départements les plus performants de France, puisque les objectifs d'engagement des crédits y sont déjà élevés (32 millions d'euros en 2022 sur un objectif initial de 29 millions), et je tiens à saluer la mobilisation de l'ensemble des acteurs, bailleurs et collectivités, pour faire de ce projet un succès aux effets immédiats sur la population seinomarine.

La **lutte contre la pauvreté** constitue également une mission transverse impliquant l'État, les collectivités, mais aussi des opérateurs publics ou privés. Dans ce

domaine, comme dans d'autres, la coopération avec le Conseil départemental a été excellente, ce dont nous pouvons collectivement nous féliciter. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, une démarche de contractualisation avec le Conseil départemental a été impulsée en 2019, avec une convention 2021-2022, qui a été prolongée jusqu'en 2023 afin de tenir compte des retards pris durant la crise sanitaire et permettre d'atteindre les cibles fixées (accompagnement intensif des bénéficiaires du RSA ; structuration du réseau d'aide alimentaire sur le département). L'État a contribué à ce programme d'action à hauteur de près de 3 millions d'euros.

La **politique de la ville** a continué en 2022 à constituer une priorité de l'action des services de l'État. Dans cette perspective, la dotation du département de la Seine-Maritime relative aux 5 contrats de ville (Barentin, Fécamp, communauté d'agglomération de la région dieppoise, communauté d'agglomération havraise, Métropole Rouen Normandie) s'est élevée à 4 millions d'euros en 2022. Ces crédits ont permis le déploiement de 314 projets dont 186 portés par des structures associatives et 128 projets mis en œuvre par les collectivités relevant de la géographie prioritaire. Ces actions ont été déclinées dans les 28 quartiers prioritaires de la ville (QPV) de la Seine-Maritime au bénéfice des 100 644 habitants qui y résident. En 2023, les services de l'État, en concertation avec les habitants, les élus et les associations, dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), travaillent à la définition des nouveaux contrats de ville opérationnels qui seront opérationnels en 2024.

En parallèle, la dotation politique de la ville (DPV), destinée aux communes qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants, a été diminuée de 101 808 € par rapport à 2021 pour atteindre un montant de 2 529 495 €. Elle a bénéficié à 6 communes et a permis de soutenir des projets divers comme la reconstruction, la rénovation et l'aménagement numérique d'établissements scolaires, la création et l'aménagement d'équipements sportifs ou culturels.

Enfin, pour travailler à la cohésion sociale et au renforcement des solidarités dès l'enfance, **l'inclusivité de l'éducation** sur notre département est également une priorité à destination des 202 148 élèves scolarisés de la maternelle au lycée. Si, en

2022, 3 élèves sur 4 de grande section, CP et CE1 ont bénéficié des politiques ministérielles de dédoublement et plafonnement, les grands chantiers pour la rentrée 2023 vont porter sur la poursuite des dédoublements de classes de grande section de maternelle dans les réseaux de l'éducation prioritaire, mais aussi l'accompagnement des territoires pour restructurer leur réseau d'écoles et plafonner à 24 les effectifs en classes de grande section, CP, CE1, hors éducation prioritaire. L'inclusion et la prise en charge des élèves en situation de handicap de l'école maternelle au lycée fera également l'objet d'efforts particuliers pour approfondir la tendance de 2022 (6 nouveaux dispositifs ULIS ont été ouverts à la rentrée 2022, portant à 164 le nombre de dispositifs dans le département). Près de 7500 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le département, dont près de 4000 accompagnés par un AESH (et 27 % en accompagnement individuel). Les effectifs d'AESH, en constante augmentation depuis 2019 et concernent près de 1300 ETP à la rentrée 2023 (contre 772 en 2019). En 2023, les efforts portent sur la création des missions d'AESH référents, à raison d'une par circonscription, mais aussi de la mise en place d'un accompagnement sur le temps méridien, travail collaboratif entre l'éducation nationale et les collectivités, afin d'assurer une continuité pour les élèves et les accompagnants. Concernant les élèves spécifiquement atteints d'autisme, des efforts sont actuellement déployés afin de créer 2 nouvelles unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) à la rentrée de septembre 2023, au Havre et à Rouen en plus des cinq qui existent déjà.

Les publics des jeunes enfants, les plus fragiles, sont également au cœur de notre action commune, dans le respect de nos compétences respectives. La visite ministérielle de Madame Charlotte Caubel, Secrétaire d'État chargée de l'Enfance, nous l'a rappelé lors des Rencontres départementales de la prévention et de la protection de l'enfance en Seine-Maritime, en janvier de cette année, la démarche initiée par le conseil départemental est inédite. Votre engagement sur ce volet primordial mais difficile de l'action publique doit être salué, et vous pourrez compter sur l'accompagnement des services de l'État, à vos côtés, pour améliorer la protection de l'enfance dans notre département.

L'action de l'État pour la cohésion sociale en Seine-Maritime concerne aussi le domaine de la citoyenneté. Une attention particulière a été portée en 2022 sur

l'éducation de la jeunesse. Le service national universel (SNU) depuis 2019, est ainsi emblématique de cette ambition. Complémentaire de l'instruction obligatoire, le SNU s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : faire vivre les valeurs républicaines, renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle. Au total, ce sont 355 jeunes (originaires des 4 autres départements normands) qui ont eu l'occasion de participer à un séjour de cohésion organisé dans le département de la Seine-Maritime, formant une cohorte départementale deux fois plus importante que celle de l'édition 2021. L'année 2023 poursuivra sur cette lancée, avec l'organisation de trois séjours au total sur l'année, avec déjà près de 1100 jeunes seinomains inscrits.

Au-delà de ces quatre axes importants de travail que sont la sécurité, le développement local, les transitions énergétique et écologique et la cohésion sociale, il est une perspective transversale qui caractérise l'action des services de l'État et que je souhaite maintenir comme cap pour l'année 2023 et les suivantes.

5. Tout au long de l'année 2022 et de la première partie de 2023, notre action a été guidée par la volonté d'incarner un État au contact du territoire, de sa population et de ses acteurs.

En effet, notre action reste tout entière commandée par la volonté de rendre les services de l'État plus proches de nos concitoyens, de leur montrer que l'État agit à leurs côtés. Au service de l'ensemble des habitants de la Seine-Maritime, les services de l'État se sont donc efforcés d'aller toujours plus « **au contact** » des habitants de notre département. La **proximité** et la **réactivité** ont été les maîtres-mots du travail des services de l'État. C'est le principe cardinal qui a guidé notre action, et je peux vous assurer qu'il continuera à être pour 2023 et pour les années suivantes, la boussole de l'action des services de l'État en Seine-Maritime.

A l'issue de cette présentation de l'action de l'État dans le département de la Seine-Maritime, tant du point de vue du bilan de 2022 que des perspectives pour 2023, je tiens à vous assurer de mon entière mobilisation et de celle de mes services pour continuer, avec vous et dans le respect de nos compétences respectives, à relever les nombreux et passionnants défis que ce département présente.

Je vous remercie pour votre attention et me tiens prêt à répondre à vos questions.